

# TITRE I - REGLES GENERALES DU MOUVEMENT NATIONAL A GESTION DÉCONCENTRÉE – PHASE INTRA-ACADEMIQUE

## I.1 - CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Pour être prise en compte, la demande doit être complète (3 étapes/3) et effectuée dans l'ordre et les délais suivants :

- ① Du mercredi 19 mars 2025 au mercredi 02 avril 2025, saisie des vœux dans SIAM.
- ② Jeudi 03 avril 2025 12h00\*, début du téléchargement de la confirmation depuis SIAM.
- ③ Du jeudi 03 avril 2025 au jeudi 10 avril 2025, dépôt de la confirmation dans Colibris Aix-Marseille.

\*Le récapitulatif provisoire disponible pendant la saisie de vœux ne sera pas pris en compte.

① ⚠	du mercredi 19 mars 2025 à 12h00 au mercredi 02 avril 2025 à 12h00	<b>Saisie des vœux de mutation intra dans SIAM via i-prof</b> <b>SPEA : Dépôt du CV +LM dans SIAM / transmission par les entrants.</b> <b>ULIS 2<sup>nd</sup> degré : dépôt de la demande dans colibris cf. BA ULIS</b> <b>Au-delà, aucune demande ne sera prise en compte.</b>
	vendredi 21 mars 2025 à 14h00	<b>Classe virtuelle d'information SPEA</b> – postes spécifiques académiques
⚠	vendredi 21 mars 2025 à 15h00	<b>Classe virtuelle d'information INTRA</b> – mouvement intra-académique
	mercredi 26 mars 2025	Date limite d'envoi de l'annexe 6 pour les personnels en mesure de carte scolaire.
	mercredi 02 avril 2025	<b>Date limite d'envoi des dossiers au titre du handicap, le cachet de la poste faisant foi.</b> (Possibilité de déposer le dossier en main propre au rectorat au plus tard le mercredi 02 avril 2025 à 12h00, cf. § II.1.2)
	mercredi 02 avril 2025 à 12h00	<b>Date limite d'envoi du dossier de candidature pour un poste ULIS</b> implanté dans le 2 <sup>nd</sup> degré via Colibris (instructions publiées au BA affectation sur postes de coordination ULIS 2 <sup>nd</sup> degré - rentrée 2025)
② ⚠	du jeudi 03 avril 2025 à 12h00 au jeudi 10 avril 2025 à 12h00	<b>Téléchargement obligatoire par l'agent de la confirmation de demande de mutation depuis SIAM.</b> (Attention : le récapitulatif de demande disponible pendant la saisie de vœux n'est pas pris en compte).
③ ⚠	du jeudi 03 avril 2025 à 12h00 au jeudi 10 avril 2025 inclus	<b>Dépôt par l'agent de la confirmation de demande de mutation dans colibris</b> par l'agent et accompagnée des pièces justificatives. La signature du chef d'établissement n'est pas requise. <b>Au-delà, aucune demande initiale de bonification ne sera acceptée.</b>  <b>Demands de modification des vœux ou d'annulation de participation :</b> à indiquer en rouge dans la confirmation dans Colibris. <b>Au-delà, aucune modification / annulation ne sera prise en compte.</b>
	vendredi 16 mai 2025 à 12h00	<b>Date limite de réception des demandes tardives de participation au mouvement intra (hors SPEA), de modification de vœux et d'annulation de participation (cas de force majeure, cf. arrêté du 22-10-2024, art. 3)</b>
⚠	du vendredi 16 mai 2025 à 12h00 au vendredi 30 mai 2025 à 12h00	<b>Consultation dans SIAM des vœux et des barèmes retenus</b> Contestation des barèmes via Colibris pour les seuls agents qui ont déposé la confirmation avant le <b>jeudi 10 avril 2025</b> .
	vendredi 30 mai 2025 à 17h00	Affichage dans i-prof/ SIAM du barème définitif pris en compte pour l'élaboration du projet de mouvement
⚠	vendredi 30 mai 2025 à 12h00	<b>Date limite de demande de changement de rattachement administratif (RAD) des TZR et PSYEN EDA</b> en poste, sous couvert du supérieur hiérarchique ( <b>qu'ils participent ou non au mouvement</b> ).
	mercredi 11 juin 2025	Validation du projet de mouvement
⚠	jeudi 12 juin 2025 à 12h00	<b>Affichage des résultats du mouvement intra-académique</b>
	du mercredi 18 juin 2025 au mercredi 25 juin 2025	Saisie sur l'application <b>LILMAC</b> des vœux de préférences d'affectation pour les titulaires de zone de remplacement – TZR
⚠	vendredi 20 juin 2025	Date limite des demandes de temps partiel sur Colibris Aix-Marseille pour avis du chef de l'établissement obtenu au mouvement intra 2025.
	Dans les 2 mois suivant la publication des résultats	Possibilité de former un recours sur l'application Colibris.